



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diplomatie française au Yémen

Question écrite n° 13145

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les actions mises en œuvre par la diplomatie française pour mettre un terme au conflit au Yémen. La crise que traverse actuellement le pays a considérablement fragilisé son économie et impacté son niveau de développement, qui était déjà faible avant que celle-ci ne démarre et ne s'aggrave au fil des années. La situation humanitaire du Yémen est désormais très préoccupante puisque 80 % de la population dépend de l'aide humanitaire et 7 millions de personnes sont en phase aiguë de malnutrition. De manière générale, l'accès humanitaire n'est pas assuré en raison de l'insécurité généralisée et de l'expansion des groupes terroristes dans certaines régions du pays. Au-delà de l'appel à la reprise du dialogue politique et à une solution inclusive, il apparaît essentiel aujourd'hui de soutenir les populations d'un point de vue humanitaire et d'accroître la mobilisation française au travers des organisations internationales comme le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) et des organisations non gouvernementales françaises présentes dans le pays. Des crédits supplémentaires pourraient ainsi participer à la stabilisation du pays en soutenant les secteurs de la santé et de la lutte contre la malnutrition, qui permettent de lutter à la fois contre les risques de famine et l'épidémie de choléra. En outre, ces actions sont nécessaires par extension au relèvement socio-économique local, au soutien aux personnes vulnérables et au respect des droits de l'Homme. Ainsi, il appelle son attention sur le besoin d'accroître les actions mises en œuvre par la diplomatie française pour mettre un terme au conflit au Yémen.

Texte de la réponse

La France est extrêmement préoccupée par la situation que traverse le Yémen. Le Yémen est l'un des quatre pays classés en situation de pré-famine par les Nations unies : 24 millions de personnes, soit près de 80 % de la population, ont besoin d'une aide humanitaire, parmi lesquels 9,6 millions souffrent de malnutrition sévère. Face à cette situation, en 2018 la France a alloué au Yémen 8,65 millions d'euros d'aide humanitaire et à la stabilisation, orientée vers les secteurs identifiés comme étant prioritaires : lutte contre la malnutrition, prévention et traitement du choléra, soutien aux droits de l'Homme. Au titre de l'aide alimentaire programmée, la France entend intensifier son effort en augmentant sa contribution de 2,3 millions d'euros en 2018 à plus de 3 millions en 2019. Cependant, la solution au conflit ne saurait être que politique. C'est pourquoi la France appelle à la cessation des hostilités. Dans cette crise où elle parle à l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des parties yéménites, des pays de la coalition arabe ou de l'Iran, elle mobilise toutes ses capacités en soutien au processus de médiation mené par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, dont les efforts ont permis la tenue de pourparlers à Stockholm en décembre 2018 et la conclusion d'un accord de cessez-le-feu dans la province d'Hodeïda. C'est dans cette province que se trouve le principal port du pays, par lequel transitent 85 % de l'aide alimentaire et sanitaire et 70 % des importations. Ces accords constituent une avancée majeure en vue d'une désescalade. Il s'agit maintenant d'engager une négociation politique globale et d'étendre le cessez-le-feu au reste du pays. La France continuera à appeler l'ensemble des parties à s'engager résolument sur la voie d'un règlement politique, et fera tout pour assister l'Envoyé spécial des Nations unies dans ses efforts de médiation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13145

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8972

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5618